

Le ministre du Travail nous propose un projet de loi qui lui permettrait de participer et d'avoir une nouvelle bureaucratie pour s'occuper de recyclage, décider dans quelle catégorie il convient de classer les travailleurs, décider s'il convient de les classer dans une catégorie qui leur donne droit à des prestations spéciales ou à des prestations quelconques de main-d'œuvre.

On n'a que faire de ce bill. Ce qu'il faudrait, c'est une meilleure gestion du programme de main-d'œuvre. Il faudrait aussi apporter un peu plus d'attention à la réalité en ce qui concerne la formation et le recyclage dans le monde des affaires et des métiers. Peut-être notre société industrialisée compte-t-elle des travailleurs déplacés qui sont âgés de plus de 54 ans qui ne peuvent plus se recycler pour une raison ou pour une autre, et dont la société devrait s'occuper. Mais a-t-on vraiment besoin d'un Office d'aide à l'adaptation des travailleurs de cette envergure? Combien de membres cet office comprendra-t-il? Le bill ne le dit pas. L'Office en question procédera à une enquête pour déterminer si l'employé nommé dans la demande a droit de demander des prestations d'adaptation. S'il y a droit, il touchera à peu près l'équivalent des prestations d'assurance-chômage, soit plus précisément 60 p. 100 de ses gains assurables, comme le bill le précise. Sans avoir de rapport avec le ministère de la Main-d'œuvre, il utilise également l'expression «gains assurables».

De quoi s'agit-il en réalité? D'un autre office chargé de constituer des catégories de travailleurs. De quelle façon va-t-il procéder? Vraisemblablement au moyen de décrets du conseil. Il va décider quels sont les salariés qui sont de trop et qui toucheront peut-être 60 p. 100 de leurs gains assurables jusqu'à la fin de leurs jours. Si, par suite d'une erreur de procédure, quelques-uns d'entre eux touchent plus d'argent que ce à quoi ils ont droit, ils risquent de voir leurs prestations faire l'objet d'une saisie, de se voir eux-mêmes condamnés à rembourser jusqu'à 5 années de trop-perçu et à perdre ce qui leur appartient. Voilà comment cela se passe lorsque la Commission d'assurance-chômage commet une erreur de cette nature. Si elle verse par mégarde à un travailleur un peu trop de prestations d'assurance-chômage, elle peut saisir ses prestations et s'emparer de ses biens. Elle va même parfois jusqu'à emprisonner les travailleurs. L'Office pourra en l'occurrence agir de la même façon.

Toute une nouvelle bureaucratie sera mise sur pied pour le faire. Nous aurons une autre bureaucratie de l'assurance-chômage qui, elle, relèvera du ministre du Travail; le ministre et son entourage en veulent une aussi. Et pourquoi pas, puisque le ministre de l'Emploi en a une? Pourquoi n'auraient-ils pas une bureaucratie qui décide si les travailleurs sont employables ou superflus? Pourquoi n'auraient-ils pas le droit de les mettre au rebut en leur disant: «Nous vous verserons 60 p. 100 de vos gains assurables pour le reste de vos jours, peut-être jusqu'à l'âge de 65 ans ou encore jusqu'à ce que vous touchiez vos prestations du Régime de pensions du Canada sur la pension de la vieillesse? Voilà comment nous allons vous traiter. Voilà notre politique». C'est donc cela qu'on nous promet: une autre bureaucratie, un autre niveau de prestations, une autre façon de procéder, une autre manière de balayer les gens à la boîte aux ordures. C'est révoltant! Nous ne pouvons fonctionner ainsi en tant que société.

### *Prestations d'adaptation pour les travailleurs*

Essayons de voir ce qui ne tourne pas rond. Premièrement, l'histoire canadienne prouve que notre politique commerciale est mauvaise. Notre ministre actuel, le député de Windsor-Ouest (M. Gray), est celui qui a dit que son gouvernement établirait une politique de taux d'intérêt raisonnables. C'est lui qui a tout fait pour que nos taux d'intérêt soient plus élevés que jamais auparavant. C'est lui qui a dit qu'il démissionnerait si les taux d'intérêt dépassaient 14 p. 100. Ils ont atteint 16 p. 100 et il a fait un pied de nez au Parlement. Ils ont grimpé à 22 p. 100 et il a fait un autre pied de nez au Parlement. Il continue de faire un pied de nez à tous les Canadiens. C'est lui le ministre de l'Industrie et du Commerce qui, lorsqu'un député a dit à la Chambre que l'un des problèmes de la société Admiral était qu'elle fabriquait des fours à micro-ondes et que, du jour au lendemain, le marché en a été envahi par des fabricants de Taiwan, de Corée et d'ailleurs, a déclaré qu'il lui fallait prouver que l'étranger pratiquait le dumping. C'est bien triste que vous soyez sans emploi, Don, mais il faut prouver qu'on fait du dumping. C'est cela le problème de ce sacré ministre! C'est cela le problème de ce gouvernement!

Il ne s'agit pas de s'assurer que les emplois existent. Que fait-il? Qu'a-t-il fait quand l'industrie de la chaussure est venue le voir pour lui demander de maintenir les contingents et de la protéger pendant encore une couple d'années afin qu'elle puisse s'organiser pour exporter des chaussures en cuir au reste du monde? Les représentants de l'industrie ont dit qu'ils étaient en train de s'équiper pour mieux produire et qu'ils réussissaient de mieux en mieux. Voilà ce que les représentants de l'industrie lui ont dit. Et qu'a-t-il répondu? Ceci: C'est bien dommage, mais vous ne bénéficiez plus d'un quota de protection. Nous allons laisser ces gens vendre leurs chaussures à bas prix au Canada. Nous ne nous soucions guère de votre secteur. Ayons davantage de chômeurs! Il a ajouté: Je vais vous dire ce que nous allons faire. Nous allons vous assurer une protection dans le domaine de la chaussure de toile. Ce à quoi les représentants de l'industrie ont répondu qu'ils ne fabriquaient pas de chaussures de toile. Et lui de leur dire: Eh bien, nous allons quand même vous assurer une protection pour la chaussure de toile. Voilà quelle sorte de ministre de l'Industrie et du Commerce nous avons. C'est notre ministre du chômage. Voilà comment le ministre veille à ce que le secteur industriel canadien péréclite rapidement.

Mon collègue, le député de Halton (M. Jelinek) persiste à questionner le ministre au sujet des voitures japonaises qui sont importées au Canada. Il y en a eu 60 p. 100 de plus cette année que l'an dernier. Que fait le député de Windsor-Ouest, le ministre de l'Industrie et du Commerce, pour protéger les emplois des Canadiens? Que trouve-t-il à dire? Ceci: C'est parfait; ne vous en faites pas, jeune homme! Vous savez, les Japonais sont très productifs. Nous allons rendre votre industrie automobile complètement inutile et peut-être que nous arriverons à convaincre le ministre du Travail de faire que les travailleurs de l'automobile qui ont 30 ou 40 ans d'expérience dans l'industrie puissent toucher jusqu'à 60 p. 100 de leur revenu assurable d'ici à ce qu'ils aient 65 ans. Voilà la politique industrielle du ministre de l'Industrie et du Commerce, la magnifique politique industrielle de notre gouvernement! Voilà ce qui cloche avec ce bill et avec ce gouvernement! Les travailleurs des industries du textile et de la chaussure sont déjà assujettis à une politique de ce genre. Toutefois, que